

# Table des matières

<b>Préface</b> .....	7
<b>Avant-Propos</b> .....	9
<b>Principales abréviations</b> .....	11
<b>Introduction</b> .....	15
<b>PARTIE I</b>	
<b>CONDITIONS PRÉALABLES AU RÈGLEMENT DE LA SUCCESSION</b> .....	23
<b>TITRE I – Établissement de la qualité de conjoint ou de partenaire successible</b> .....	27
<b>CHAPITRE 1 – Notion de conjoint successible</b> .....	29
Section 1 – Condition de principe : l’existence du lien matrimonial	29
Paragraphe 1 – Conditions de validité du mariage .....	30
I. Conditions de fond classiques .....	30
II. Conditions de forme circonstanciées .....	31
A. Mariages célébrés en France .....	32
B. Mariages célébrés à l’étranger .....	33
C. Mariage des militaires et des marins .....	35
D. Mariages posthumes .....	36
Paragraphe 2 – Situations particulières .....	37
I. Mariage polygame .....	38
A. Reconnaissance en France du mariage polygame .....	38
B. Conséquences de la reconnaissance du mariage putatif .....	41
II. Unions homosexuelles et transsexuelles .....	43
A. Union homosexuelle : les nouvelles règles de conflit de lois .....	43
B. Union de personnes transsexuelles .....	46

Section 2 – Tempéraments au principe en cas de désunion . . . . .	48
Paragraphe 1 – Principe relatif de la perte de la qualité de successible . . . . .	49
I. Qualité de successible du conjoint divorcé en droit interne . . . . .	49
A. Conjoint divorcé : un non-successible . . . . .	49
B. Conjoint divorcé : des droits persistants . . . . .	50
II. Compétence judiciaire et loi applicable en matière de divorce . . . . .	52
Paragraphe 2 – Qualité de successible du conjoint répudié – Exemple de droit comparé franco-algérien . . . . .	54
I. Conditions strictes de reconnaissance de la répudiation . .	55
II. Conjoint répudié et successible. . . . .	57
<b>CHAPITRE 2 – Notion de partenaire successible . . . . .</b>	<b>59</b>
Section 1 – Condition nécessaire : un partenariat valablement conclu . . . . .	59
Paragraphe 1 – Recherche d’un critère de rattachement . . . . .	60
I. Distinction traditionnelle entre conditions de forme et conditions de fond . . . . .	61
II. Solution de l’article 515-7-1 du Code civil . . . . .	62
Paragraphe 2 – Conflits de partenariats . . . . .	66
I. Question des partenariats successifs . . . . .	66
II. Possible cumul des effets des partenariats successifs . . . . .	67
Section 2 – Conséquence variable : la qualité de successible. . . . .	69
Paragraphe 1 – Pacte civil de solidarité de droit français . . . . .	70
I. Principe : le partenaire n’est pas successible. . . . .	70
II. Correctif nécessairement testamentaire . . . . .	71
Paragraphe 2 – Partenariats enregistrés . . . . .	72
I. Règle de conflit de lois française . . . . .	73
II. Effet inattendu de la règle de conflit de lois française . . . .	74
<b>TITRE II – Étendue des droits successoraux du conjoint ou du partenaire successible . . . . .</b>	<b>77</b>
<b>CHAPITRE 1 – Droits patrimoniaux liés à la loi applicable au régime matrimonial. . . . .</b>	<b>79</b>
Section 1 – Détermination de la loi applicable au régime matrimonial en droit commun . . . . .	79

Paragraphe 1 – Détermination au moment de la célébration du mariage . . . . .	80
I. Critères de rattachement objectifs . . . . .	80
A. Principe de l'application de la loi du domicile conjugal et ses limites . . . . .	81
B. Contrat de mariage . . . . .	83
1) Contenu du contrat de mariage . . . . .	83
2) Forme du contrat de mariage . . . . .	84
II. Critères de rattachement comme source de stabilité . . . . .	84
Paragraphe 2 – Modification en cours d'union . . . . .	86
I. Loi applicable au changement de régime matrimonial . . . . .	86
II. Changement de loi applicable au régime matrimonial . . . . .	88
Section 2 – Loi applicable au régime matrimonial en vertu de la convention de La Haye du 14 mars 1978. . . . .	89
Paragraphe 1 – Détermination au moment de la célébration du mariage . . . . .	92
I. Époux concernés . . . . .	92
II. Critères de rattachement. . . . .	93
A. Critères subjectifs de rattachement . . . . .	93
B. Critères objectifs de rattachement. . . . .	94
1) Critère de la première résidence habituelle et ses limites . . . . .	94
2) Exceptions au principe . . . . .	96
Paragraphe 2 – Modification en cours d'union . . . . .	98
I. Problème de la mutabilité automatique . . . . .	98
A. Cadre juridique de l'article 7 de la convention. . . . .	98
1) Conditions d'application . . . . .	98
2) Évolution du droit étranger et problèmes de droit transitoire . . . . .	100
a) Modifications du contenu de la loi applicable . . . . .	101
b) Cas des réfugiés . . . . .	101
c) Modifications de la règle de conflit. . . . .	102
d) Conflits d'annexion. . . . .	102
e) Accession d'un pays à l'indépendance . . . . .	103
B. Effets de la mutabilité automatique de la loi applicable au régime matrimonial . . . . .	103
1) Effets entre les époux . . . . .	103

2) Effets à l'égard des tiers . . . . .	106
II. Solution apportée par la volonté des époux . . . . .	108
A. Cadre juridique du changement volontaire de la loi applicable au régime matrimonial . . . . .	109
1) Mécanisme de l'article 6 de la convention de La Haye du 14 mars 1978 . . . . .	111
a) Conditions de forme du changement volontaire de la loi applicable au régime matrimonial . . . . .	111
b) Choix limité quant à la nouvelle loi applicable au régime matrimonial . . . . .	115
2) Changement de la loi applicable au régime matrimonial et changement de régime matrimonial . . . . .	117
a) Effets du changement volontaire de la loi applicable au régime matrimonial entre les époux . . . . .	119
b) Effets du changement volontaire de la loi applicable au régime matrimonial à l'égard des tiers . . . . .	122
B. Intérêts pratiques du changement volontaire de la loi applicable au régime matrimonial . . . . .	126
1) Désignation volontaire : un gage de stabilité . . . . .	126
a) Levée de l'incertitude sur la désignation de la loi applicable au régime matrimonial . . . . .	127
b) Opposition à la mutabilité automatique . . . . .	128
2) Désignation volontaire : un instrument d'adaptation . . . . .	129
a) Adaptation des rapports patrimoniaux des époux . . . . .	129
b) Adaptation du régime matrimonial . . . . .	130
c) Anticipation successorale . . . . .	131
<b>CHAPITRE 2 – Droits patrimoniaux liés à la loi applicable au partenariat . . . . .</b>	<b>137</b>
Section 1 – Domaine de la règle de conflit de lois française . . . . .	138
Paragraphe 1 – Délimitation positive . . . . .	138
I. Principe d'application aux effets patrimoniaux . . . . .	138
II. Difficultés de mise en œuvre . . . . .	139
Paragraphe 2 – Délimitation négative . . . . .	140
I. Exclusion des successions . . . . .	140

II. Loi applicable aux donations entre partenaires . . . . .	141
A. Donation de biens présents entre partenaires . . . . .	141
B. Donation de biens à venir entre partenaires . . . . .	144
Section 2 – Recherche d’un correctif au principe de l’immutabilité de la loi applicable au partenariat . . . . .	146
Paragraphe 1 – Solution attrayante mais peu satisfaisante . . . . .	146
I. Dissolution du partenariat et conclusion d’un nouveau partenariat . . . . .	147
II. Conséquences de la dissolution . . . . .	150
Paragraphe 2 – Règle de conflit de lois face à l’anticipation successorale . . . . .	151
I. Règle de conflit spéciale comme source d’incertitude . . . . .	152
II. Conseil limité par le risque de fraude à la loi . . . . .	153
<b>Conclusion de la première partie . . . . .</b>	<b>159</b>

## **PARTIE II**

<b>OPÉRATIONS DE RÈGLEMENT DE LA SUCCESSION . . . . .</b>	<b>163</b>
---	------------

<b>TITRE I – Nouveau droit des successions internationales : règlement européen du 4 juillet 2012 . . . . .</b>	<b>165</b>
---	------------

<b>CHAPITRE 1 – Lignes directrices du règlement n° 650/2012 . . . . .</b>	<b>167</b>
---	------------

Section 1 – Identification des conditions d’applicabilité . . . . .	167
---	-----

Paragraphe 1 – Champ d’application spatio-temporel . . . . .	168
--	-----

I. États concernés . . . . .	168
------------------------------	-----

II. Successions concernées . . . . .	169
--------------------------------------	-----

Paragraphe 2 – Champ d’application matériel . . . . .	173
---	-----

I. Délimitation positive du champ d’application matériel . . . . .	173
--	-----

II. Délimitation négative du champ d’application matériel . . . . .	175
---	-----

A. Exclusions générales : article 1 <sup>er</sup> , paragraphe 1 . . . . .	175
--	-----

B. Exclusions spéciales : article 1 <sup>er</sup> , paragraphe 2 . . . . .	176
--	-----

Section 2 – Souhait d’une détermination simplifiée de la loi applicable à la succession . . . . .	185
--	-----

Paragraphe 1 – Principe relatif de l’unité successorale . . . . .	185
---	-----

I. Loi successorale unique . . . . .	185
--------------------------------------	-----

II. Morcellement latent de la succession . . . . .	191
--	-----

Paragraphe 2 – Consécration de la <i>professio juris</i> . . . . .	193
--	-----

I. <i>Professio juris</i> : une liberté encadrée . . . . .	194
II. Portée et domaine de la loi applicable à la succession . . . .	199
<b>CHAPITRE 2 – Apports procéduraux du règlement . . . . .</b>	<b>207</b>
Section 1 – Certificat successoral européen . . . . .	207
Paragraphe 1 – Présentation du certificat successoral européen .	208
I. Procédure de délivrance . . . . .	208
II. Contenu et circulation du certificat . . . . .	213
Paragraphe 2 – Mise en œuvre du certificat successoral européen . . . . .	216
I. Certificat successoral européen et acte de notoriété. . . . .	216
II. Certificat successoral européen et publicité foncière . . . . .	221
Section 2 – Réponses apportées aux conflits de juridictions . . . . .	225
Paragraphe 1 – Circulation des actes authentiques et des jugements étrangers . . . . .	225
I. Circulation des actes authentiques . . . . .	226
II. Circulation des jugements étrangers. . . . .	231
Paragraphe 2 – Règles de compétence . . . . .	233
I. Compétence judiciaire et domaine de la compétence . . . .	234
II. Difficultés de la litispendance et de la connexité . . . . .	238
<b>TITRE II – Nécessaire maîtrise du droit antérieur . . . . .</b>	<b>243</b>
<b>CHAPITRE 1 – Détermination de la loi applicable à la succession .</b>	<b>245</b>
Section 1 – Conditions générales de la détermination et de la mise en œuvre de la loi applicable. . . . .	245
Paragraphe 1 – Possible pluralité de lois applicables . . . . .	246
I. Fondements de la distinction entre succession mobilière et succession immobilière . . . . .	246
II. Morcellement de la succession : un outil d’anticipation successorale . . . . .	251
Paragraphe 2 – Mise en œuvre de la loi applicable . . . . .	254
I. Loi applicable à la qualification juridique des biens. . . . .	254
II. Autonomie de la volonté dans le choix de la loi applicable. . . . .	256
Section 2 – Autres correctifs au principe de la détermination de la loi applicable. . . . .	259
Paragraphe 1 – Système du renvoi . . . . .	259

I. Principe de fonctionnement . . . . .	259
II. Évolution jurisprudentielle : restriction à l'admission du principe . . . . .	264
Paragraphe 2 – Principe de la réserve héréditaire de droit français à l'épreuve du droit international. . . . .	267
I. Successions ouvertes avant le 5 août 2011 . . . . .	268
II. Successions ouvertes depuis le 5 août 2011 . . . . .	271
<b>CHAPITRE 2 – Domaine de la loi applicable à la succession . . . . .</b>	<b>275</b>
Section 1 – Dévolution successorale . . . . .	275
Paragraphe 1 – En l'absence d'une manifestation de volonté du défunt . . . . .	275
I. Qualités requises pour succéder . . . . .	276
II. Détermination des successibles . . . . .	278
Paragraphe 2 – En présence d'une manifestation de volonté du défunt . . . . .	283
I. Soumission à la loi successorale des dévolutions testamentaires . . . . .	283
II. Donation entre époux et difficultés de mise en œuvre . . .	287
Section 2 – Option héréditaire et dévolution patrimoniale de la succession . . . . .	289
Paragraphe 1 – Option héréditaire . . . . .	289
I. Conséquences sur l'option héréditaire du principe scissionniste retenu par le droit international privé français . . . . .	289
II. Capacité d'opter et forme de l'option successorale . . . . .	291
Paragraphe 2 – Dévolution patrimoniale de la succession. . . . .	294
I. Transmission de l'actif. . . . .	294
II. Principes de territorialité et de détermination de l'impôt successoral . . . . .	295
<b>Conclusion de la deuxième partie . . . . .</b>	<b>301</b>
<b>Bibliographie . . . . .</b>	<b>309</b>
<b>Annexes . . . . .</b>	<b>331</b>
ANNEXE 1 : Liste des États autorisant le mariage en la forme diplomatique ou consulaire entre un Français et une étrangère ou une Française et un étranger . . . . .	333

ANNEXE 2 : Liste des États liés à la France par une convention ayant trait à l'interdiction de la célébration des unions entre personnes de même sexe . . . . .	335
ANNEXE 3 : Convention de La Haye sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux du 14 mars 1978 et décret d'application en date du 21 septembre 1992. . . . .	337
ANNEXE 4 : Liste des États non parties à la Convention de La Haye du 14 mars 1978 et dont le droit international privé prescrit l'application de la loi nationale commune des époux . . . . .	347
ANNEXE 5 : Règlement du Conseil relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen .	349
ANNEXE 6 : Convention de La Haye du 5 octobre 1961 sur les conflits de lois en matière de forme des dispositions testamentaires . . . . .	403
ANNEXE 7 : Liste des États liés par une convention fiscale, en vigueur, avec la France. . . . .	409
<b>Index.</b> . . . . .	423
<b>Table des exemples</b> . . . . .	429
<b>Résumé</b> . . . . .	431
<b>Abstract</b> . . . . .	433